

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.135.B

**BHNS - Marché de
maîtrise d'oeuvre :
avenant n° 3 -
Approbation et
autorisation de
signature par la SPLA
GAMA**

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.135.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**BHNS - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE : AVENANT N° 3 - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LA SPLA GAMA**

Par délibération n°182B du 5 décembre 2013, le bureau communautaire a approuvé le choix du groupement constitué par la société SCE (mandataire) et la société TETRARC (cotraitant) pour conduire les missions de maîtrise d'œuvre du projet BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême.

Le marché n°2013/104 est mixte :

- Il est simple sur la base de prix forfaitaires décomposés de la manière suivante :
 - Tranche ferme : 2 976 644 € HT
 - Tranche conditionnelle n°1 : 1 057 983 € HT
 - Tranche conditionnelle n°2 : 1 107 439 € HT

Soit un total de : 5 142 066 € HT
- Il est à bons de commandes sur la base de prix unitaires indiqués au bordereau des prix, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes

Par délibération n°183B adoptée lors de la même séance, le bureau a également approuvé un avenant n°1 à ce marché transférant en totalité le marché à la SPLA GAMA, nouvellement créée, dans le cadre de son contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération BHNS.

Un avenant n°2 avait été approuvé par délibération du bureau communautaire n°118B du 3 septembre 2015. Cet avenant prenait en considération une première adaptation du programme, adoptée par délibération n°170 du Conseil communautaire du 25 juin 2015, portant le montant du marché à 4 490 531 € HT, soit une diminution de 651 535 € HT (-12,67%).

Suite à la délibération n° 145 en date du 12 mai 2016 validant le programme définitif du bus à haut niveau de service (BHNS), les études complémentaires, le tracé définitif et les niveaux d'aménagement souhaités en vue de la réalisation des études d'avant-projet (AVP) ont été validés, à l'issue de temps d'échanges avec les différents partenaires.

Par délibération n°237 en date du 15 septembre 2016, le conseil communautaire a approuvé l'avant-projet des deux lignes de BHNS avec des demandes de prises en compte de réserves dans le cadre de l'élaboration du PRO.

Enfin, dans le cadre de la préparation du dossier PRO en cours, de nouvelles adaptations ont vu le jour.

.../...

Ces différentes modifications ont affecté le programme à divers niveaux par rapport à l'avenant n°2 :

- Sur le tracé lui-même avec les choix définitifs effectués à l'issue d'études de variantes ;
- Sur le niveau d'aménagement des tracés ;
- Sur le traitement des carrefours : traitement de carrefours complémentaires, niveau de traitement ;
- Sur les stations elles-mêmes : maintien, déplacement, ajout, suppression en fonction de l'opportunité, des discussions avec les communes, de l'exploitant ou de l'environnement ;
- Sur les terminus de ligne ; géométrie, insertion ou connexion avec d'autres projets, etc.

Au-delà de l'évolution du programme, les différents échanges, notamment dans le cadre de la mise au point du dossier PRO, ont précisé ou modifié le projet et ses composantes :

- Modification de certains revêtements et matériaux, pour des choix esthétiques, d'intégration dans l'environnement des travaux, de prescriptions architecturales, ou de contexte local ;
- Optimisation d'aménagement par des adaptations mineures ou contextuelles permettant la suppression de travaux importants (suppressions de murs de soutènement) ;
- Optimisation des équipements en fonction de la fréquentation, des sens de parcours et des usages.

Ces évolutions ont pour but d'adapter au mieux le niveau d'aménagement, de traitement et les équipements du projet en fonction du contexte tout en maintenant la qualité attendue sur ce projet.

Par ailleurs, des missions complémentaires ont été demandées au cours des études (station Franquin, mission bruit).

Enfin, la modification du périmètre géographique des études géotechniques a généré une économie.

Au global, ces diverses modifications entraînent une moins-value de 85 668,78 € HT pour laquelle il convient d'approuver un avenant n°3 :

▪ Montant initial du marché :	5 142 066,00 € HT
▪ Montant de l'avenant n°1 :	Sans incidence financière
▪ Montant de l'avenant n°2 :	- 651 535,00 € HT
▪ Montant de l'avenant n°3 :	- 85 668,78 € HT
Soit un nouveau montant de :	4 404 862,22 € HT

Le montant du contrat passe de 5 142 066,00 € HT à 4 404 862,22 € HT (valeur octobre 2013) soit une diminution de 737 203,78 € HT (-16,74 %) par rapport au montant initial du marché.

La rémunération forfaitaire du maître d'œuvre est également rendue définitive à l'issue de l'avenant n°3.

Conformément aux règles applicables en matière de délégation de la maîtrise d'ouvrage, il appartient au bureau communautaire d'autoriser la SPLA GAMA à signer l'avenant au marché n°2013/104.

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications induites par l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre suite aux différentes adaptations du programme de l'opération de bus à haut niveau de service (BHNS).

D'AUTORISER la SPLA GAMA, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué de l'opération BHNS, à signer l'avenant n°3 au marché 2013/104 avec le groupement SCE | TETRARC portant le montant du marché à 4 404 862,22 € HT soit 5 285 834,66 € TTC.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2016